

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 2 MAI 2016

Etaient présents : Mmes M. Bessaa (1^{ère} adjointe), A. Pitsillidès, X. Kavalewski, S. Wallet.
MM. P. Corade (Maire), F. Cornette, M. Maurel, F. Bourlion.

Absents excusés : J. Dissard (pouvoir à P. Corade) – P. Gobert (pouvoir à Frédéric Bourlion),
M. Jeanty (pouvoir à M. Bessaa)

Secrétaire de séance : M. Bessaa

Secrétaire auxiliaire : B.Houpeau

M. Le Maire ouvre la séance à 18 h et demande une modification de l'ordre du jour afin que soit ajoutées :

- la délibération sur « l'autorisation donnée au Maire, pour ester en justice dans l'affaire de la division parcellaire d'Hérouval ».

- la délibération sur « les redevances 2015 d'ERDF et de France Télécom pour l'occupation du Domaine Public de la commune ».

Les conseillers acceptent la modification de l'ordre du jour.

Le compte rendu du conseil municipal du 4 avril 2016 est approuvé.

I - CCAS : vote du Compte Administratif 2015 et du Compte de Gestion

Le conseil municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif et le Compte de Gestion.

La reprise des résultats pour le BP 2016 présente :

- a) Pour la section d'Investissements : 0 €
- b) Pour la section Fonctionnement : un excédent de clôture de : 3.461.79 € à reprendre pour le BP 2016.

II - CCAS : vote du Budget Primitif 2016

Le conseil municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif.

III - Autorisation d'ester en justice (délibération)

Dans l'affaire de la division parcellaire d'Hérouval, nous avons pris attache du Cabinet d'Avocats Goutal § Allibert (avec comme avocat conseil désigné: M. Philippe Peynet), spécialisé dans les problèmes d'urbanisme des collectivités locales et en l'occurrence pour la défense de la requête en annulation déposée au Tribunal Administratif d'Amiens par un groupe d'habitants d'Hérouval.

Mais notre assureur (MMA à Beauvais) contacté, n'accepte de prendre en charge les frais de cette défense qu'à la condition de prendre l'avocat désigné d'office par la compagnie MMA.

Nous sommes donc dans l'obligation de dessaisir maître Peynet de Goutal § Allibert.

Les plaignants ont pris quant à eux, M. Julien Lalanne du Cabinet Verpont à Pontoise.

Il semblerait que nous puissions cependant, installer la réserve incendie dès que nous aurons acquis le bout de terrain.

M. le Maire demande donc au conseil de voter une délibération pour lui permettre d'ester en justice pour la défense de la commune. (Une délibération plus générale avait déjà été prise lors de l'élection du maire pour lui donner tous pouvoirs pour défendre les intérêts de la commune)

Cette délibération est votée à l'unanimité des présents.

IV- Jury d'assises : tirage au sort de deux jurés.

Il ressort de ce tirage les deux personnes suivantes :

- Mme Gruel sise à Valécourt,
- Mme G.Brocvielle sise au Vouast.

Ces 2 noms seront transmis à la mairie de Chaumont en Vexin pour tirage au sort définitif au niveau du canton.

V- Redevances d'occupation du domaine public pour 2015 (France-Télécom et ERDF)

Chaque année ces organismes peuvent verser à la commune une redevance pour l'occupation du Domaine public. Pour l'année nous percevrons :

- ERDF 197.00 €
- F. Télécom 1.105.90 €

VI - Ecole - Avancement du nouveau regroupement

Un certain nombre de réunions ont eu lieu pour mettre en forme l'association de Montjavoult avec le SIVOM Hadancourt/ Serans pour la rentrée de septembre 2016 : réunion avec la technicienne de la CAF (le 7 mars), et celle avec le technicien de la Direction départementale de la jeunesse et sport, et de la Cohésion sociale le 23 mars, et ainsi avoir le maximum d'informations pour obtenir des aides, si il y a lieu. Une autre réunion s'est tenue pour projeter un Budget prévisionnel qui ne sera effectif qu'en septembre 2016 avec des éléments plus concrets.

Questions de M. Bessaa : Un accord est-il intervenu avec la CAF, ce qui permettrait de faire bénéficier les familles nombreuses (dont certaines sont en difficultés), du calcul en prenant en compte le quotient familial ce qui était établi pour le SIRS.

Réponse de M. le Maire : Non, par pour l'instant ; car nous n'avons pas encore assez d'informations fiables par rapport aux inscriptions pour établir la convention pour la rentrée de septembre 2016, mais elle sera mise en forme pour la rentrée 2017/2018, après nouvelle étude.

Elle demande également si le prix de revient par enfant est maintenant connu.

Réponse de M. le Maire : ce montant est fixé à 1 572 € (dans l'état actuel des connaissances) et le prix de la cantine est fixé à 5 € par repas et par enfant, à la charge des parents.

M. Bessaa renouvelle son étonnement quant à la décision du transfert de l'école de Montjavoult et du choix de Serans qui devait fermer et qui entame des travaux de mise en place d'une cantine alors que nous disposions d'un joli complexe scolaire avec cantine.

M. le Maire rappelle qu'en novembre, lorsqu'on a appris que Boury quittait le SIRS, il était impératif de trouver une solution urgente, la moins contraignante possible, pour que nos écoliers soient scolarisés le plus près possible.

En tergiversant, ils risquaient d'être dirigés sur des écoles bien plus éloignées ou pire, laissés sans solution pour les parents.

Il est bien entendu que ce choix pourrait être revu dès la rentrée 2017, puisque toutes les communes auront du temps pour se retourner et optimiser les différents paramètres (locaux, temps de transport, et bien sûr, prix de revient collectif).

D'autres réunions du SIVOM auront lieu d'ici la rentrée pour mettre en forme l'accueil des enfants au Centre aéré de Montagny en Vexin, le prix des différentes prestations et animations, la reprise des agents, etc...

VI - Travaux Rue Soins

M. le Maire fait le point sur les travaux qui se sont déroulés dans les meilleures conditions et dans les délais prévus ; en plus de ce qui était prévu, des drains ont été posés afin de capter et diriger l'écoulement des eaux pour éviter le verglas.

Il est prévu également une traversée de rue à l'embranchement de la rue du Chemin vert et de la Grand'rue : coût 4 582.70 HT. Parallèlement le propriétaire du terrain nu, situé entre le 11 de la Grand'rue et le 25 de la rue du Chemin vert, devrait creuser un fossé afin de diriger l'écoulement de l'eau pour éviter que les riverains ne soient inondés.

VII – Urbanismes : nouveaux projets

Deux dossiers sont en cours :

- Pose d'un auvent sur une terrasse (rue de l'Industrie)
- Agrandissement d'une propriété au Marais.

Ces projets sont affichés.

Sur la place des Tilleuls, un droit de passage d'une largeur de 3 m est octroyé au propriétaire de la maison située au, 5 place des Tilleuls, par le conseil municipal, afin de lui permettre d'accéder à l'entrée par le portail sur le côté de sa maison.

En contrepartie, il s'engage à l'aménager et à fleurir cet emplacement.

VIII – Circuit vélo dans le canton du Vexin-Thelle (délibération)

Le nouveau circuit vélo qui sillonne notre canton passe par Montjavoult et pour procéder à la mise en place de la signalétique notre commune doit signer une convention avec la CCVT.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des présents.

Questions Diverses

a)Réfection de la chaussée RD6 : M. le Maire a constaté une importante dégradation (photos à l'appui) sur cette chaussée. Les photos ont été envoyées au Conseiller Départemental pour accélérer et appuyer la demande de remise en état.

B)Réunions du Maire : M. le Maire donne connaissance 12 réunions auxquelles il a participé entre mars et avril : SIRS, Conseil communautaire, SE60, réunions avec les agents, futur SIVOM Hadancourt Montjavoult Serans pour les scolaires, etc...

c)Courrier de M. Jeanty : M. le Maire lit le courrier d'un conseiller concerné par les travaux prévus au carrefour de la tuilerie lequel souhaite une contrepartie conséquente ; cette demande ne peut pas être acceptée... car, sans commune mesure avec ces travaux... il s'agit de la modification du PLU qui engendrerait des frais conséquents avec une nouvelle enquête publique, etc...

d)Voisins vigilants : des administrés d'Hérouval souhaitent que la mairie fasse le nécessaire pour installer un panneau à l'entrée du hameau ; ils désirent se porter « voisins vigilants » suite à des incivilités extérieures qui inquiètent la population.

Nous allons donc contacter la gendarmerie afin d'organiser une réunion pour connaître les dispositions à mettre en œuvre et réfléchir sur cette demande ; le conseil est partagé.

e)SMOTHD : Du fait du départ prochain de la conseillère Mme Pitsillidès pour cause de déménagement, et pour la remplacer auprès de la mise en forme de ce projet d'installation de la fibre optique, il s'avère nécessaire de délibérer afin de nommer un(e) remplaçant(e) à cette commission.

f)Amis du Vexin : M. le Maire fait circuler un article paru dans l'Impartial le jeudi 14 avril 2016 concernant , entre autres, la division parcellaire d'Hérouval. Certains propos ne s'avérant pas exacts, il est décidé de prendre rendez-vous avec le Président M. de Magnitot pour demander un droit de réponse et rectifier la vérité.

g)Ramassage des ordures ménagères : M. Maurel et Mme Wallet font remarquer que depuis quelques temps les ordures ménagères au Bout du Bois et dans la rue d'Enfer sont ramassées de façon aléatoire. Ce sera signalé à la CCVT.

h)Broyeur : Nous attendons toujours l'autorisation de la Préfecture pour finaliser l'organisation du broyage mis en place par notre commune pour suppléer à l'interdiction de brûlage arrêté par le préfet suite à la communication téléphonique avec le service de la Préfecture sur le Contrôle de légalité, et à la nouvelle délibération prise lors du dernier conseil

Mme Bessaa rapporte la suggestion d'un administré : à savoir établir un planning d'enlèvement des végétaux par les employés, pour les transporter à la déchetterie ; ce qui pourrait s'avérer moins onéreux pour les habitants. L'idée sera éventuellement étudiée par le conseil municipal.

I)Chemin de randonnée « Autour de Montjavoult » : Mme Kavalewski demande que ce nouveau chemin soit entretenu régulièrement sans oublier de veiller à la signalétique qui est déjà effacée.

Mme Bessaa ajoute que lors de la dernière réunion de la commission sur le Tourisme et les chemins de randonnée, la CCVT a insisté sur l'entretien de tous les chemins enregistrés.

La commune y veillera.

J)Réaménagement de l'emprunt principal pour le presbytère : F. Bourlion informe le conseil de sa démarche pour obtenir une baisse des intérêts et réaménager ce prêt d'un montant initial de 340.000 € au taux de 3.40% auprès du Crédit Agricole de Brie Picardie.

La banque a envoyé une proposition à la mairie ; cette dernière ne sera pas retenue, car très pénalisante pour la commune.

En effet, un taux de 2.15% nous est proposé sur le capital restant dû, mais avec une indemnité de remboursement anticipé de 33.063 € (clause prévue dans le contrat) ce qui avec les frais de dossier de 673 € faisait un différentiel de coût, soit une perte pour la commune de 9 456.10 €.

k)Assainissement non collectif : Mme Pitsillidès souhaite savoir si ce dossier a évolué.

Réponse de M. le Maire : Non → Malgré nos relances, nous n'avons aucune information sur l'avancement de ce dossier au niveau de l'Agence de l'Eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Prochain conseil municipal : mardi 5 juillet 2016